

eCS Planet

N° 9
Juin
2008

L'actualité du Groupe ECS



→ DOSSIER

Recyclage des DEEE : de l'obligation légale à la gestion durable

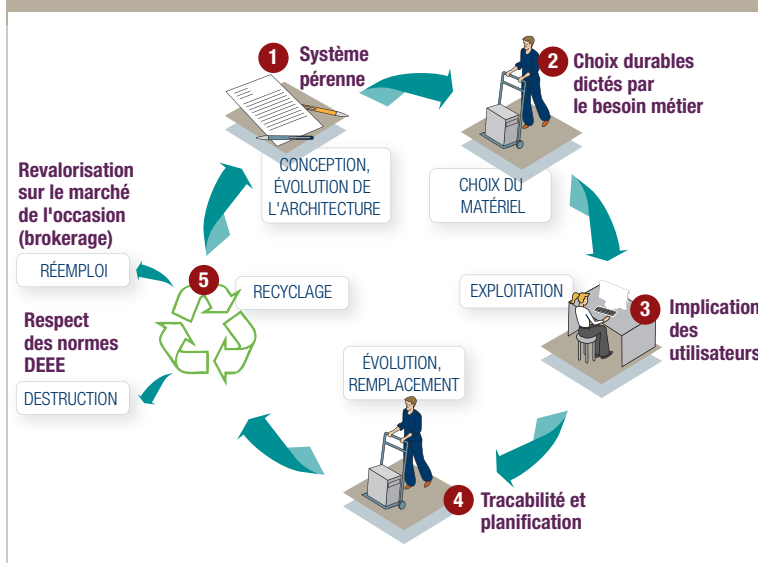
L'obligation légale de recyclage n'est que la phase ultime d'un processus de gestion de fin de vie qui doit être envisagé dès la décision d'achat de l'équipement. Sous l'apparence d'une contrainte, la directive européenne se révèle une incitation pour les entreprises à s'engager dans la voie d'une gestion durable et écologiquement responsable, en s'appuyant sur l'expertise combinée de gestion administrative et technique de partenaires comme ECS.

Presque trois ans après son entrée en vigueur en août 2005, la directive 2002/96/CE sur le recyclage des déchets électroniques et électriques (DEEE) commence à produire ses premiers

effets dans les entreprises. L'obligation légale de recyclage des matériels informatiques ou électroniques se traduit par une augmentation parfois significative du coût total de possession (TCO) des équipements.

À ce dernier, il convient désormais d'intégrer les coûts de collecte et de recyclage des matériels en fin de vie. Pour les équipements acquis avant le 1^{er} août 2005, ce coût est entièrement à la charge des entreprises utilisatrices.

INTÉGRER LA FIN DE VIE POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES INFORMATIQUES



L'entreprise doit s'organiser

Pour les équipements acquis après cette date, l'opération de recyclage des DEEE est financée par une contribution de 0,01 % prélevée à l'achat : l'écotaxe. Par sa simplicité apparente, le dispositif de l'écotaxe contribue encore à masquer l'ampleur de la problématique de gestion de fin de vie. Dans la pratique, le dispositif ne concerne que la phase ultime du processus.

Quelle que soit la date d'acquisition des équipements, c'est à l'entreprise qu'il revient de s'organiser pour gérer efficacement la fin de vie de ses équipements et d'en limiter les coûts.



→→ Des coûts cachés

Sur le papier, la directive européenne 2002/96/CE fixe la voie à suivre : anticiper. De ce point de vue, l'écotaxe revêt une valeur d'exemple. Il s'agit de provisionner, dès l'achat, le coût du recyclage en fin de vie. Mais cette approche conforte également les entreprises dans une croyance trompeuse : celle que la gestion de la fin de cycle de vie reste une étape dissociée de la gestion du cycle de vie lui-même. D'un point de vue administratif, comme pour ce qui concerne la gestion technique, les équipements en fin de vie sont plus ou moins mis à l'écart. Ils ne bénéficient plus de l'attention soutenue accordée aux équipements plus récents, producteurs de valeur ajoutée.

Cette discontinuité de gestion est le principal facteur de surcoût et de surcharge de travail des DSI, lorsque vient le moment d'organiser dans les faits l'opération de recyclage. Nombre d'informations importantes ont été perdues ; elles peuvent concerner la localisation des équipements, leur configuration matérielle, etc. En l'absence de consignes, le conditionnement des équipements et leur regroupement génèrent des dépenses qui auraient pu être évitées. Si la gestion de fin de vie reste encore majoritairement vécue comme une contrainte, c'est aussi parce que l'aspect stratégique de cette tâche est encore largement sous-estimé.

Pour plus d'infos

www.ecs-group.com/
À télécharger-Liens/
Lettres d'information/
Regard d'Expert n° 21

Un cercle vertueux

L'enjeu se situe au-delà du risque immédiat en matière de responsabilité légale ou en termes d'image vis-à-vis des clients ou des investisseurs. Par la petite porte, la réglementation européenne incite les entreprises à s'engager dans le cercle vertueux d'une gestion durable et écologiquement responsable de leurs ressources informatiques.

Il s'agit d'un véritable projet d'entreprise, dont la réussite repose sur une expertise combinée de la gestion administrative et technique des actifs informatiques. Procédures outillées de gestion des déploiements et de la maintenance,

Solutions ECS

Audit de renouvellement

Grâce à un inventaire du parc, les experts ECS analysent les besoins de l'entreprise en fonction des évolutions de ses applications métiers.

Leurs conseils permettent à l'entreprise d'élaborer une stratégie d'ensemble de renouvellement par tranche des équipements informatiques.

Gestion logistique

ECS s'appuie sur un réseau européen de spécialistes de la logistique informatique, pour apporter à ses clients une solution clés

→ RENCONTRE AVEC

Pascal Goyer,

DSI d'Orcom
(France)



ORCOM (FRANCE)

« ECS nous a aidés à virtualiser les serveurs de stockage »

Orcom est l'un des vingt plus importants cabinets d'expertise comptable en France, et réalise un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros. Créé en 1979, Orcom se caractérise par une croissance externe forte et constante. En 2006, l'intégration de nouveaux sites représentant près d'une centaine de nouveaux collaborateurs a conduit Pascal Goyer, DSI d'Orcom, à réorganiser son infrastructure informatique, en faisant appel à l'expertise technique d'ECS en matière de consolidation et de virtualisation.

Quelle était votre problématique, dans ce contexte de forte croissance externe ?

En 2006, le groupe Orcom a racheté trois cabinets d'expertise comptable, ce qui a fait passer le nombre d'utilisateurs de 230 à 330.

Notre infrastructure informatique était jusqu'alors constituée de serveurs physiques, chacun étant dédié à une application en particulier.

Dans la perspective d'autres opérations de croissance externe à venir, il devenait nécessaire de faire évoluer cette architecture.

Nous avons pris le parti de la consolider en nous appuyant

consignes d'utilisation, traçabilité technique et administrative en temps réel : ces avantages connus de la location évolutive sont aujourd'hui devenus des atouts clés pour réussir la mise en œuvre d'une informatique durable et écologiquement responsable.

En ayant anticipé depuis plusieurs années les problématiques de réutilisation et de gestion de fin de vie des équipements, ECS apporte dans ce domaine une expertise avancée et une véritable expérience de terrain, permettant aux DSI d'impliquer toute l'entreprise dans un cercle vertueux visant à optimiser la fin de vie des équipements, par le réemploi en interne ou la revente sur le marché de l'occasion.

en main de conditionnement et de regroupement des matériels obsolètes. Par exemple, il est possible de profiter de l'installation de nouveaux équipements pour mutualiser les frais de transport.

Traçabilité

Chaque équipement est suivi par son numéro de série, depuis son achat par ECS pour le compte de ses clients, jusqu'à son recyclage ou sa revente. Les clients d'ECS sont ainsi assurés de pouvoir produire à tout moment la preuve du respect de leurs obligations légales.

Solutions ECS

sur les technologies de virtualisation des serveurs et du stockage.

Quels ont été vos critères de choix ?

Avant tout, nous sommes une structure relativement petite d'un point de vue informatique. La solution que nous recherchions devait s'adapter à notre taille d'entreprise, et ne pas entraîner de surcharge de travail. Nous avons beaucoup misé sur les retours d'expériences d'autres DSI pour faire notre choix. Pour ce qui concerne la virtualisation, nous avons retenu la technologie

de VMware, qui nous offrait l'ensemble des fonctionnalités attendues. Pour déployer cette nouvelle infrastructure, nous avons fait appel à ECS, dont l'approche était la plus adaptée à la réalité de notre besoin de consolidation des infrastructures.

En quoi l'expertise d'ECS a-t-elle constitué un atout ?

La virtualisation des serveurs et celle du stockage sont des domaines très différents, chacun ayant ses particularités. ECS nous a séduits par sa maîtrise de bout en bout de ces deux aspects.

Les ingénieurs ECS ont réalisé l'intégration en deux phases : les serveurs les moins critiques en premier, les autres ensuite. Ces deux phases ont non seulement été réalisées dans les temps, mais elles produisent aujourd'hui pleinement les bénéfices attendus. Notre infrastructure peut désormais accueillir sans modification 30 % d'utilisateurs supplémentaires, et il ne nous faut que quelques heures pour intégrer un nouveau site, le temps de procéder aux opérations systèmes de base (création et paramétrage des comptes utilisateurs, par exemple).



MATHILDE SAINT-POL

Directeur du développement des Services Locatifs chez ECS, Mathilde Saint-Pol a en charge la conception des offres locatives incluant l'ingénierie financière et le développement des services associés. Diplômée de l'ESC Lille, Mathilde Saint-Pol fait bénéficier ECS de 15 ans d'expertise en matière de financement d'équipements informatiques passés successivement au sein d'établissements financiers et de sociétés de services informatiques.

Rédigez une charte d'utilisation de vos ressources informatiques

Au-delà de la problématique de gestion de la fin de vie, l'un des principaux enjeux d'une gestion durable des actifs informatiques consiste à en prolonger l'utilisation au service du métier. Les services informatiques ne sont pas seuls responsables de la réalisation de cet objectif. Les utilisateurs jouent également un rôle important dans la conservation de l'outil informatique.

En élaborant une charte d'utilisation, la DSI se donne les moyens de transmettre un certain nombre de messages, à commencer par le fait qu'un actif informatique reste la propriété de l'entreprise, et ne se

justifie que par sa contribution à la réalisation des objectifs métiers. La charte peut ainsi rappeler aux utilisateurs qu'ils ne sont pas les meilleurs juges de l'obsolescence des matériels qui leur sont confiés. Elle peut aussi sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques favorisant le réemploi des équipements, comme un nettoyage régulier.

Enfin, la charte est aussi l'occasion de formaliser des règles de gestion des données personnelles ou des logiciels, afin de faciliter la migration en fin de vie et l'élimination des données confidentielles avant l'envoi au recyclage.

→ Pour plus d'infos, consultez www.ecs-group.com/solutions



L'informatique verte est-elle pour demain ?

Encouragée par l'opinion publique et les politiques gouvernementales, l'informatique verte se développe au rythme des évolutions technologiques des constructeurs. En modifiant leurs pratiques, les entreprises ont dès aujourd'hui un rôle important à jouer, tout en réalisant des économies.

L'informatique verte est en marche. Encouragés par des politiques gouvernementales de plus en plus pointilleuses sur le respect de l'environnement, constructeurs et éditeurs informatiques multiplient les initiatives.

L'effort des constructeurs porte sur tous les niveaux. Les nouveaux processus de fabrication sont moins gourmands en énergie et évitent de faire appel à des substances dangereuses (directive ROHS). Chaque jour, on voit apparaître sur le marché de nouveaux matériels ou processeurs à très basse consommation.

Certains modèles d'ordinateurs intègrent déjà des matériaux biodégradables. Les entreprises peuvent, elles aussi, agir et y trouver un bénéfice, autant en termes d'image qu'au travers des économies réalisées.

Les entreprises jouent un rôle moteur

Une part importante de l'informatique verte se joue en effet dans la mise en œuvre de bonnes pratiques d'exploitation du parc informatique. La mesure la plus évidente et la plus simple consiste à inciter les utilisateurs à éteindre les ordinateurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Mais l'entreprise peut aller bien plus

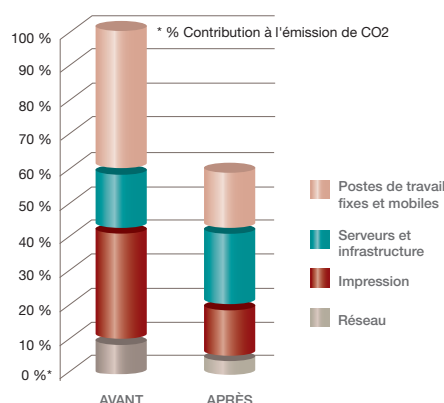
loin, en intégrant la problématique environnementale à ses choix technologiques et à sa stratégie de renouvellement du parc. Le choix de systèmes dotés de processeurs à deux ou quatre cœurs permet ainsi une économie d'énergie par rapport à l'emploi de processeurs mono-cœur à cadence très élevée. De même, la consommation électrique et le rayonnement électromagnétique des écrans LCD — et bientôt LED — sont considérablement plus réduits qu'avec un écran à tube cathodique.

L'architecture du système d'information est aussi concernée. À consommation électrique égale, la consolidation des serveurs et du stockage par la virtualisation permet d'utiliser au moins 50 % des ressources en permanence, là où un serveur Web, par exemple, n'utilise généralement que 15 % de la capacité de son infrastructure. Pour mettre en œuvre cette stratégie, les entreprises peuvent s'appuyer sur la triple compétence d'ECS et ses services de location évolutive. L'ingénierie financière et la gestion des actifs permettent d'anticiper et de lisser les coûts des renouvellements de parc pour déployer plus vite des solutions durables. Son expertise technique permet d'identifier et de mettre en œuvre les technologies les plus efficaces et les plus pérennes.

CONSOLIDER ET RENOUVELER L'INFRASTRUCTURE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂

En favorisant l'utilisation des technologies les plus récentes et les plus économes, les stratégies de renouvellement fréquent du parc et de consolidation des infrastructures permettent de réduire l'impact environnemental et la consommation d'énergie.

Source : estimation ECS



Taux de satisfaction élevés des clients ECS en services IT

Lancée en 2004, l'enquête annuelle de satisfaction client d'ECS porte sur les services de continuité d'exploitation et de conduite de projets ponctuels. À l'échelle européenne, ECS obtient un taux de satisfaction de 100 % pour ses services de continuité d'exploitation en Belgique et en Italie, et de 93,8 % en France. Pour ce qui concerne les projets ponctuels, les clients français attribuent à ECS une note de satisfaction globale de 16,2 sur 20. En Espagne, cette note est de 16,6 sur 20 et de 17,8 sur 20 en Italie. Pour la première fois en 2008, l'enquête concernait aussi les services d'hébergement d'ECS. 100 % des clients ECS ayant répondu au questionnaire se sont déclarés satisfaits. Ces résultats sont le reflet de l'engagement constant d'ECS en matière de qualité et d'écoute de ses clients.

ECS soutient le CIST



En 2008, le Groupe ECS poursuit ses actions de

partenariat avec le CIST (Center for Information Systems Training), une école d'informatique pour les étudiants défavorisés, à Phnom Penh, au Cambodge. L'engagement d'ECS se concrétise notamment par du mécénat de compétence : 4 collaborateurs ECS ont apporté leur expérience et leur engagement en 2007 pour la mise en place d'une infrastructure performante répondant aux besoins du Centre ; deux collaborateurs effectueront une nouvelle mission cette année.